



Coopérations & Territoire

Livret d'accueil Fermes de Figeac





Bienvenue à Fermes de Figeac !

« Fermes de Figeac est une coopérative agricole et de territoire qui a déjà une longue histoire. Elle est née au milieu des années 80 à l'initiative des agriculteurs du Ségala-Limargue lotois qui souhaitaient garder un outil local pour mutualiser leurs achats agricoles. Il y avait alors une petite dizaine de salariés.

Quarante ans plus tard, Fermes de Figeac a bien grandi tout en restant fidèle à son territoire d'origine et à ses valeurs de solidarité et de coopération. Nous sommes aujourd'hui près de 130 salariés et avons 6 filiales. Nous travaillons désormais dans quatre grands secteurs d'activités : l'approvisionnement et le développement agricole, la distribution de proximité, les énergies renouvelables, les matériaux et les métiers du bois. Nous avons en 2020 modifié nos statuts pour que salariés, sympathisants et agriculteurs puissent désormais adhérer à notre maison commune. L'innovation a toujours été notre moteur de développement. Plutôt que chercher à grossir pour grossir, Fermes de Figeac a accompagné et parfois même précédé les évolutions de son époque sans s'étendre. Elle a régulièrement investi dans les domaines qui mettaient en valeur les bienfaits apportés par notre agriculture de moyenne montagne à taille humaine où les vaches et l'herbe dominant. Elle fut pionnière dans le développement de l'alimentation locale et la première en France à mettre des boucheries dans certains de ses magasins, elle développa une fabrique d'aliment pour le bétail afin de valoriser les productions végétales de ses adhérents, elle s'engagea très tôt dans le photovoltaïque et plus récemment dans la méthanisation en petit collectif, elle s'ouvrit aux métiers du bois pour mieux valoriser la forêt paysanne locale. Nous cherchons aujourd'hui à accompagner la diversification de nos éleveurs et encourager les nouvelles pratiques agroécologiques, à travailler sur la vente d'électricité en circuit court, à construire de nouveaux services en milieu rural et à bousculer une nouvelle fois les codes de la distribution.

Tout cela n'a été et ne sera possible que grâce aux femmes et aux hommes qui animent Fermes de Figeac. Ses agriculteurs d'abord, ses parties prenantes, ses administrateurs et bien sûr ses salariés. Fermes de Figeac est d'abord une aventure collective où tous les talents peuvent et doivent s'exprimer. Une bonne idée est souvent une bonne idée, et chacun à son échelle peut nous aider à grandir ensemble. »



Guillaume Dhérissard, Directeur de Fermes de Figeac

Notre vision

Contribuer dans la durée, avec nos territoires, à la promotion d'une agriculture plurielle, gestionnaire du vivant, à haute valeur ajoutée, innovante et ouverte aux autres, au service de tous.

Nos valeurs

La solidarité collective, au service de la liberté des personnes, est le fondement de l'action de la coopérative.

Il n'y a pas de progrès sans respect de l'homme.

L'action n'a de sens que si elle s'inscrit dans la durée et la transmission.

Le respect du vivant et la passion de notre territoire sont à la base de notre professionnalisme.

L'ouverture aux autres et l'écoute de chacun est le gage de notre performance. L'innovation est nécessaire pour faire vivre nos savoir-faire et notre culture.

Nos statuts

Fermes de Figeac est une SAS. Ce statut permet à l'ensemble de ses associés(ées) de participer au développement et aux décisions de notre projet de territoire. Les fondements de la coopération y sont affirmés comme la démocratie (un Homme = une voix) et la réserve financière (un résultat non-redistribué mais réinvesti dans les projets de l'entreprise).



Notre histoire

Depuis 1985, notre coopérative accompagne les agriculteurs et éleveurs du Ségala et du Limargue lotois en leur fournissant l'approvisionnement et les services dont ils ont besoin. Mais bien au-delà, notre coopérative initie et participe aux projets de territoire en s'appuyant toujours sur la force de la mutualisation.

- 1985 ● Naissance de la C.A.S.E.L.I, Coopérative Agricole du Ségala Limargue, entreprise à taille humaine, fusion des deux petites coopératives cantonales.
- 1986 ● Création de trois postes de technicien agricole pour l'expertise technique et l'amélioration de la production en élevage.
- 1989 ● Mise en route de la première prestation de service : épandage d'amendements calcaires pour l'amélioration des sols acides du Ségala.
- 1991 ● Changement de statut : la CASELI devient SICASELI, lui permettant de réaliser du chiffre d'affaire avec des non-adhérents et de lancer le dialogue avec les habitants du territoire.
- 1995 ● Construction de l'atelier de fabrication d'aliment du bétail à Latronquière.
- 2000 ● Création des ateliers de mécanique agricole Agri Quercy Services en partenariat avec la coopérative CAPEL.
- 2003 ● Bilan sociétal de la SICASELI.
Certification ISO 9001 : la qualité des services et la satisfaction client sont à la base de notre professionnalisme.
Inauguration de la première Boucherie des Eleveurs au magasin Gamm Vert de Figeac.
- 2007 ● Réflexion commune entre agriculteurs du territoire et Fermes de Figeac autour de la méthanisation.
- 2009 ● Inauguration de la Boucherie des Eleveurs au magasin Gamm Vert de Sousceyrac-en-Quercy.
- 2010 ● Inauguration de la société « Ségala Agriculture et Énergie Solaire », mutualisant la production de 120 toitures photovoltaïques sur le département du Lot.
Acquisition de la SAS Lafargue.
- 2013 ● Inauguration de la Boucherie des Eleveurs au magasin Gamm Vert à Lacapelle-Marival.
- 2015 ● Évaluation ISO 26000 – Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
Prospective Fermes de Figeac 2020.
Affectation d'une ingénierie dédiée aux projets de méthanisation et accompagnement du bureau d'études Solagro.
- 2017 ● Inauguration du Parc éolien de La Luzette, premier parc éolien participatif du Lot.
- 2020 ● Obtention des financements et début des travaux pour les 33 exploitations agricoles porteuses des 4 unités de méthanisation en petits collectifs.
- 2022 ● Mise en service des quatre unités de méthanisation en petits collectifs agricoles à Espeyroux, Gorses, Labathude et Viazac.
Réorganisation de la gouvernance avec la création des commissions.
Acquisition de l'entreprise assiéroise France Noyer.
- 2023 ● Bilan carbone de la coopérative.
Lancement du projet mutualisé photovoltaïque AVAS - Agri AVenir Solaire.

Et demain ? Rester un territoire de projets !

Les projets d'avenir sont l'installation de jeunes, le développement de la production agricole et la recherche de nouvelles valeurs ajoutées, économiques et environnementales : production d'énergies renouvelables, gestion de la biodiversité et du paysage...

C'est avec l'ensemble des acteurs du territoire que nous continuerons à rendre notre territoire attractif et vivant.



Notre stratégie RSE - Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Fermes de Figeac explore depuis de nombreuses années toutes les composantes de la responsabilité sociétale.

Elle place l'Homme et le Vivant au cœur de ses préoccupations pour soutenir et développer une agriculture, une alimentation et un territoire durables.

Il s'agit d'un cap stratégique, au long cours, dont la feuille de route a été retravaillée durant l'année 2023 avec la commission RSE et les différents services de la coopérative.

Les quatre engagements de Fermes de Figeac s'appuient sur les quatre piliers fondamentaux de la responsabilité sociétale qui sont : la Gouvernance, l'Economie, le Social et Sociétal et l'Environnement.

1 >>> **CREER LES CONDITIONS D'UNE GOUVERNANCE INNOVANTE ET RESPONSABLE**

RENFORCER notre organisation autour des valeurs coopératives et de la responsabilité sociétale

PARTAGER nos convictions et nos valeurs autour de nous

ACCOMPAGNER les administrateurs et jeunes agriculteurs dans leurs rôles et missions

STIMULER l'intelligence collective

2 >>> **RENFORCER LA DURABILITE DE FERMES DE FIGEAC**

INTÉGRER la gestion du risque dans chacune de nos activités

CONTRIBUER avec les parties prenantes au dynamisme de notre territoire

POURSUIVRE les démarches d'amélioration continue de la QUALITE (certifications et signes de qualité permettant de garantir l'authenticité, la qualité, la traçabilité et la sécurité de nos produits et services)

3 >>> **SOUTENIR ET DEVELOPPER NOS VALEURS SOCIALES**

AMÉLIORER en continu la santé et la sécurité au travail des salariés

DÉVELOPPER les compétences et talents de chacun

CRÉER une culture du bien-être (au travail et dans les exploitations agricoles)

PROPOSER une démarche stratégique de solidarité

4 >>> **METTRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU CŒUR DE NOS PREOCCUPATIONS**

DIMINUER nos consommations d'énergies et nos déchets

AUGMENTER la part des énergies renouvelables

AMÉLIORER, PROTÉGER et PRÉSERVER notre territoire (transition agroécologique, bien-être animal et biodiversité)



Nos activités et nos offres sur notre territoire

Approvisionnement agricole et logistique

L'activité d'origine de la coopérative est l'approvisionnement en intrants pour les cultures et le bétail. Un service précieux pour les agriculteurs sur notre territoire rural qui sont livrés rapidement grâce à nos dépôts agricoles de proximité.

Avec la fabrique d'aliments pour les troupeaux à Latronquière, Fermes de Figeac mutualise la collecte des céréales pour ses adhérents. A Latronquière ils sont contrôlés et stockés. Toutes les matières premières entrant sur l'unité sont contrôlées en temps réel ce qui permet de garantir leur traçabilité et le respect des engagements avec nos fournisseurs et nos adhérents.



Notre outil collectif de mélange permet d'optimiser l'utilisation des céréales grâce à :

- L'infraliseur qui analyse les fourrages sous 48h,
- Une formulation personnalisée,
- Une large gamme de matières premières aux valeurs contrôlées,
- Un stockage de céréales maîtrisé pour garantir leurs conservations.

Nous tentons de répondre précisément aux besoins de chaque troupeau avec près de 600 formulations chaque année, à la carte, préparées en fonction des récoltes des adhérents et de la qualité des fourrages dont ils restent propriétaires.

Aujourd'hui sur notre secteur du Nord du Lot, un technicien accompagne environ 100 adhérents alors que la moyenne nationale se situe plutôt entre 300 et 400 adhérents. Notre densité technique est essentielle pour assurer un service de proximité et de qualité !

Développement agricole

Nous développons également une expertise de conseil stratégique. Un accompagnement complémentaire pour répondre aux mutations, économiques, environnementales et sociales d'une agriculture en plein virage et d'une société aux aspirations fluctuantes.



Alors que le conseil technique est un des fondements du métier de conseiller agricole, celui du conseil stratégique est une demande plus récente des adhérents, moins définie aussi : informations, mise en relation, accompagnement ponctuel sur des dossiers administratifs, accompagnement de projet... De nouvelles manières d'accompagner les agriculteurs ont émergées !



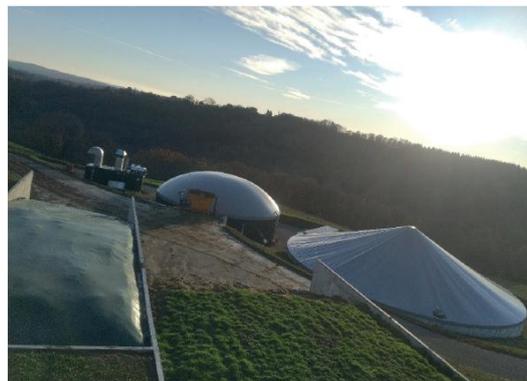
Nos activités et nos offres sur notre territoire

Méthanisation

Depuis 2015, Fermes de Figeac accompagne des agriculteurs adhérents dans leurs projets de méthanisation en petits collectifs agricoles. A Gorses, Labathude, Espeyroux et Viazac, quatre unités de méthanisation sont entrées en exploitation en 2021 et 2022.

Fermes de Figeac a accompagné ces projets de A à Z depuis le développement jusqu'à la construction et l'exploitation des unités de méthanisation. Ce sont 90 actifs agricoles qui se sont impliqués dans ce projet. 100% des intrants prévisionnels sont traités et assainis par les unités de méthanisation agricole en petits collectifs et les 4 moteurs fonctionnent à plein régime 7j/7, 24h/24.

96% du temps, ils produisent l'équivalent de la consommation de 20 000 personnes hors chauffage. Un véritable défi technique aussi bien sur la maîtrise du process que sur la logistique a été relevé par les équipes et par les agriculteurs engagés. De la gestion d'un déchet agricole, les agriculteurs engagés dans les projets ont évolué vers la gestion d'un produit disponible sur l'ensemble de leur surface agricole utile.



Photovoltaïque

L'équipe du Service Photovoltaïque accompagne de manière pérenne le déploiement de l'énergie photovoltaïque auprès des professionnels et des particuliers dans le cadre de démarches mutualisées, citoyennes et participatives.

Quelle que soit la taille des projets d'installation photovoltaïque, l'équipe accompagne de A à Z sur le plan technique, administratif et propose des solutions de financement adaptées :

- Demande de raccordement
- Étude de faisabilité d'une installation photovoltaïque pour la vente d'électricité
- Étude de faisabilité autoconsommation
- Démarches administratives
- Installation des panneaux photovoltaïques
- Suivi des travaux jusqu'à la mise en service
- Lavage des toitures
- Optimisation de votre production
- Télésurveillance, diagnostic annuel, maintenance préventive et curative



Professionnels

Appels d'offre

Particuliers

Sur mesure



Notre Service Photovoltaïque est labellisé RGE « Reconnu Garant de l'Environnement », attestant de la qualité de nos services, notamment le respect des normes législatives et des réglementations et de la qualité d'exécution des travaux. Son expertise va de la maîtrise d'œuvre à l'installation et à la maintenance des centrales.

Découvre toute l'expertise
de la maintenance
photovoltaïque !





Nos activités et nos offres sur notre territoire

Pôle bois

Fermes de Figeac développe son activité bois depuis plusieurs années autour de synergies territoriales. Avec l'activité de transformation du bois, la scierie Lafargue à Aynac valorise une ressource du Lot et des départements limitrophes, permettant ainsi aux artisans du secteur d'avoir un lieu d'approvisionnement et de conseil de proximité. Les connexes de la scierie alimentent en partie la SCIC Bois Énergie Lot en plaquettes bois pour les chaudières bois collectives sur le territoire. Cette activité de transformation du bois est un moyen de créer des valeurs ajoutées localement et de relocaliser une production à faible impact carbone.



L'équipe de la scierie Lafargue a accompagné le déploiement de l'activité bois à travers une démarche qualité et en partenariat avec les acteurs de la filière bois local. Avec l'équipe de France Noyer, les synergies s'amplifient. Les deux outils industriels complémentaires vont pouvoir mutualiser leurs moyens techniques, logistiques et humains en s'appuyant sur les fonctions support de la coopérative Fermes de Figeac et en renforçant la complémentarité des équipes.

France Noyer est le premier producteur français de grumes et de plots en noyer. Reconnue Entreprise du Patrimoine Vivant – EPV – par l'État en 2022, elle compte dix salariés dont les compétences vont de l'achat de noyers sur pieds et de grumes d'exception, au traitement des bois d'exception, leur exploitation et leur transformation sur le site d'Assier : sciage, étuvage, écorçage et séchage. L'entreprise assiéroise est aujourd'hui le dernier savoir-faire français en matière de tranchage. Ses produits finis à destination des ébénistes, menuisiers ou agenceurs français, européens et mondiaux servent à faire du placage pour l'agencement mobilier, l'habitable des voitures ou encore le design intérieur de bateaux.



Eolien : un projet participatif pour le territoire !

En 2015, Fermes de Figeac a participé à la construction du premier parc éolien du Lot, situé sur les communes de Saint-Saury et Sousceyrac-en-Quercy.

Le modèle citoyen et participatif a été privilégié pour sa construction avec le développeur Valorem.

7 éoliennes d'une puissance totale de 14MW ont été érigées avec la participation de 110 agriculteurs et 187 habitants du territoire.





Nos activités et nos offres sur notre territoire

Distribution

Des magasins de proximité franchisés



Fermes de Figeac anime un réseau de cinq magasins franchisés Gamm Vert et Gamm Vert Village qui maillent notre territoire et propose une offre et des services de proximité et du quotidien :

ALIMENTAIRE :

- Boucherie des Eleveurs
- Vins d'Occitanie
- Fromages et charcuterie de Pays
- Fruits et légumes sourcés
- Alimentation vrac
- Epicerie
- Bières locales

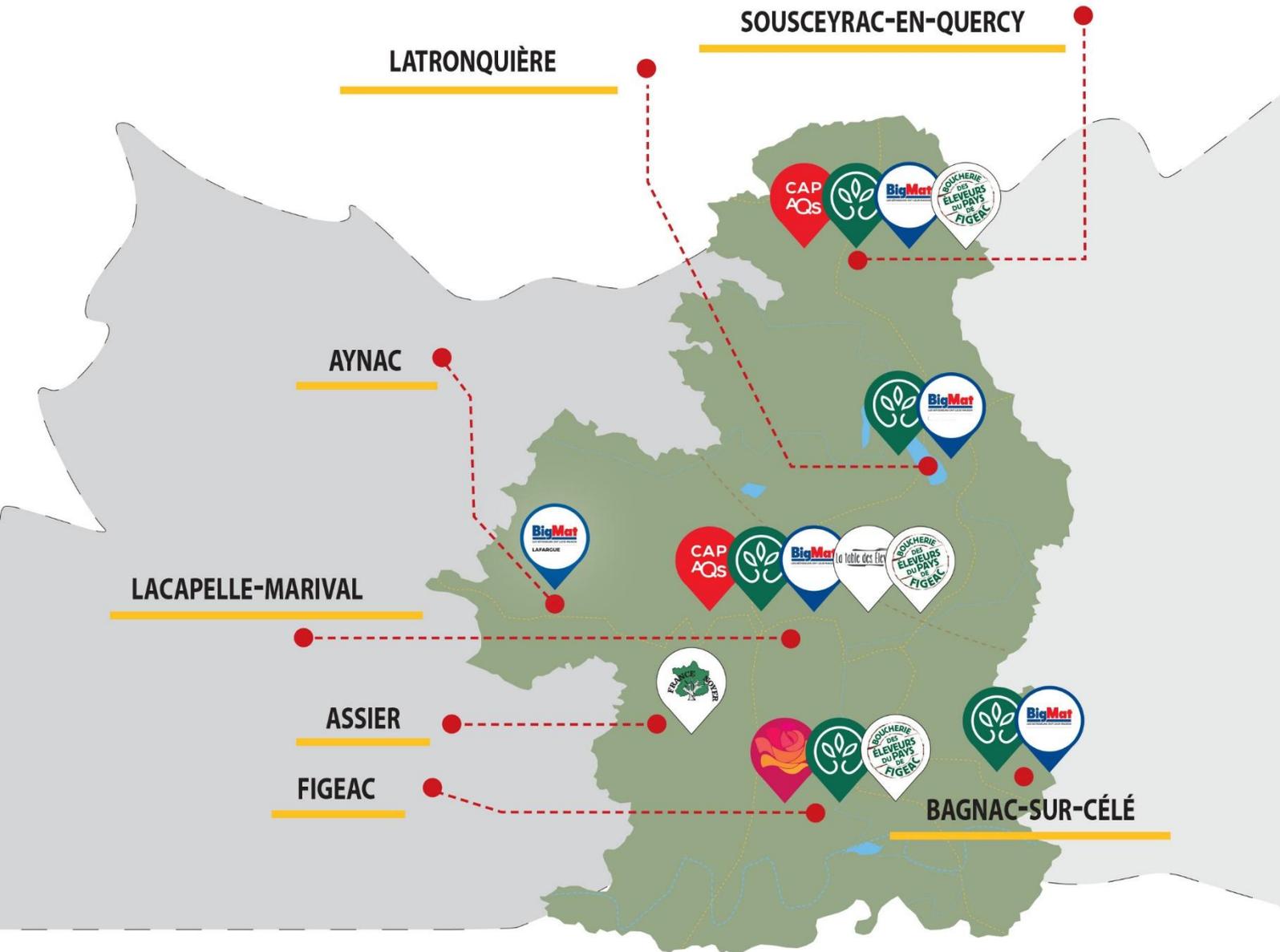
NON-ALIMENTAIRE :

- Conservation
- Jardin et potager
- Alimentation animale
- Bricolage
- Ustensiles de cuisine
- Vêtements et chaussant
- Vêtements de travail et EPI
- Ménager

SERVICES DE PROXIMITE :

- Affûtage de couteaux et chaînes de tronçonneuse
- Reproduction de clés plates
- Sertissage
- Relai colis
- Gaz
- Dépôt de pain

Sur chacun de nos sites franchisés Gamm Vert ou Gamm Vert Village, une offre matériaux est dédiée au grand public et aux artisans. Les agriculteurs du territoire y retrouvent également tout ce dont ils ont besoin pour leurs exploitations et leurs troupeaux : matériel d'élevage, films, ficelles, enrubannage, matériel de clôture ...



Nos filiales



BigMat Lafargue intègre le groupe en 2010. Négoce de matériaux de construction situé à Aynac, c'est aussi une scierie parqueterie qui a démarré son activité en 1950 et qui est aujourd'hui certifiée PEFC et BTMC - Bois des Territoires du Massif-Central garantissant un approvisionnement à 100% issu du Massif-Central.



Depuis 2023, nous avons renforcé notre activité bois par l'acquisition de l'entreprise France Noyer, spécialisée dans les placages décoratifs de haute qualité. Elle est située à Assier. Il s'agit du premier producteur français de grumes et de plots en noyer. L'activité s'étend de l'achat des grumes, du traitement des bois jusqu'à leur exploitation et leur transformation (sciage, étuvage, écorçage, séchage).



Depuis 2002 et en complément du magasin Gamm Vert à Figeac, nous occupons le marché de la jardinerie et du végétal avec le magasin franchisé Delbard, les Jardins de Figeac. Vous y trouverez une offre en pépinière, animalerie, décoration, outillage, bricolage, produits d'entretien pour le jardin...



Sur notre site de Lacapelle-Marival, le restaurant La table des éleveurs vous accueille tous les midis en semaine. Le chef favorise une cuisine de terroir, en partenariat avec notre magasin juste à côté. Chaque année, plus de 700 kg de fruits et légumes sont ainsi réutilisés en cuisine !



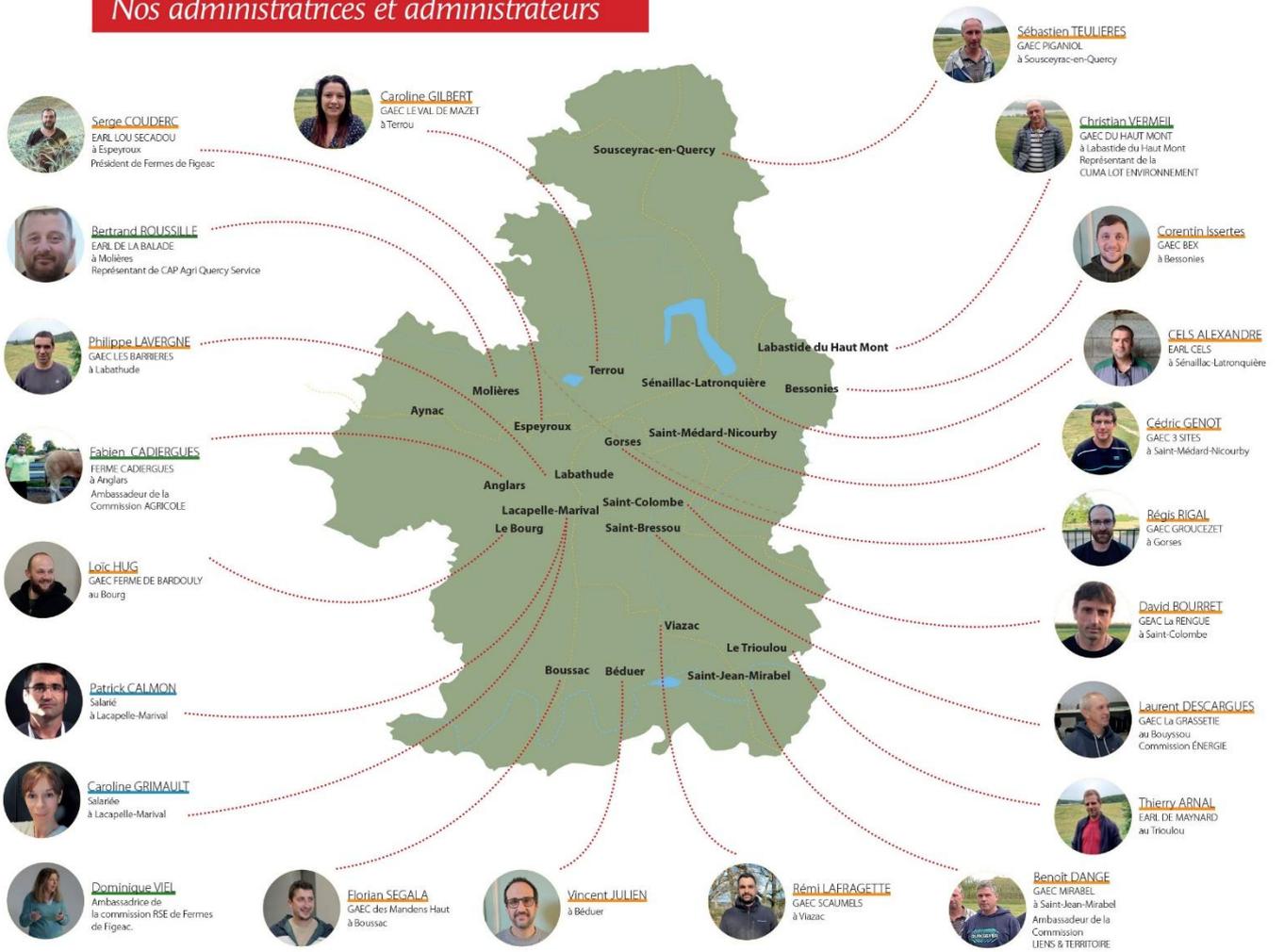
La CUMA Lot Environnement a été créée en 2002 dans le but de mettre en commun du matériel agricole au bénéfice de nos adhérents par le biais de diverses prestations de services : épandage, compostage des fumiers, semis des céréales et prairies, élagage et déchiquetage, pulvérisation...



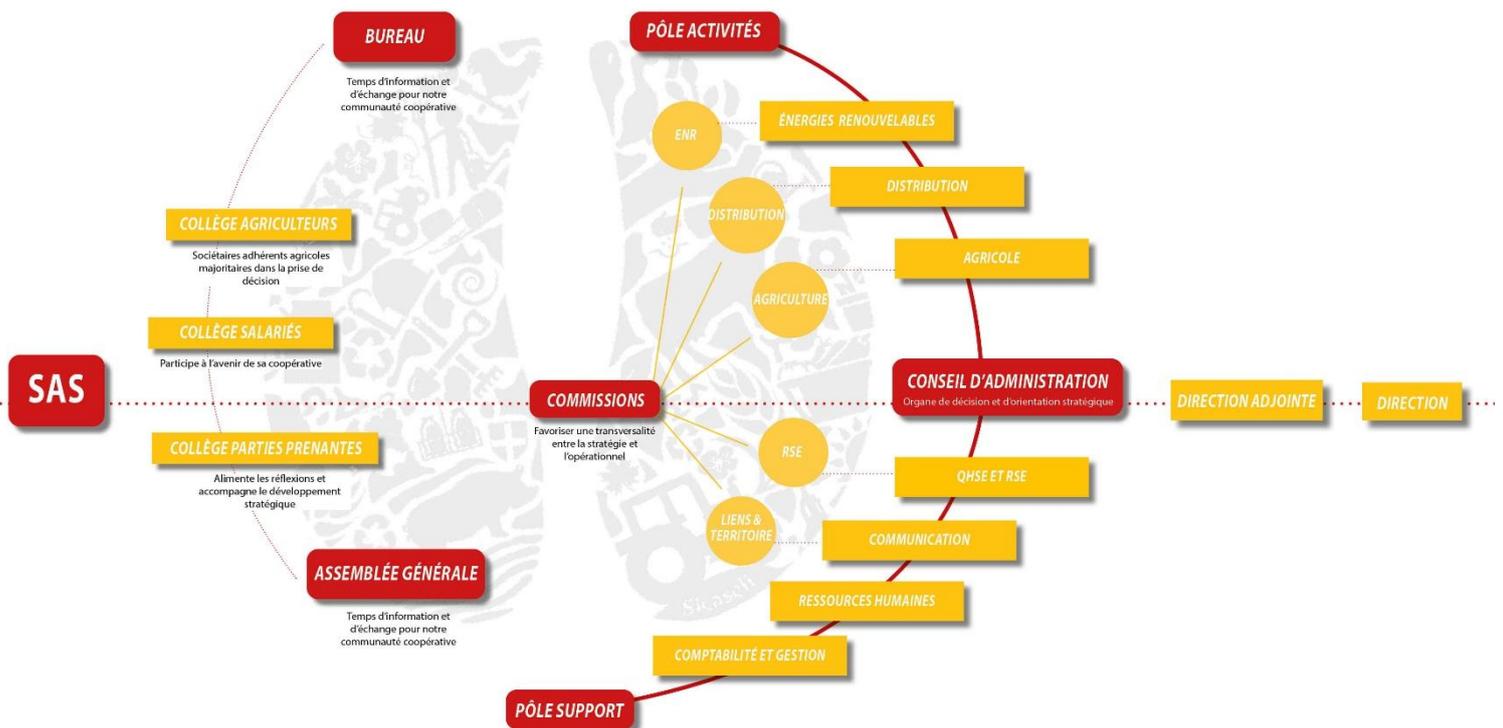
En partenariat avec la coopérative NATERA depuis plus de 20 ans, nous développons au sein de CAP AQS une activité de vente et d'entretien de matériel agricole en maintenant une proximité avec les ruraux afin de répondre à une demande croissante de leur part. Les différents sites sont situés à Lacapelle-Marival, Sousceyrac, Argentat, Labastide-Murat, Montcuq, Vayrac, Saint-Cyprien et Saint-Céré.



Nos administratrices et administrateurs



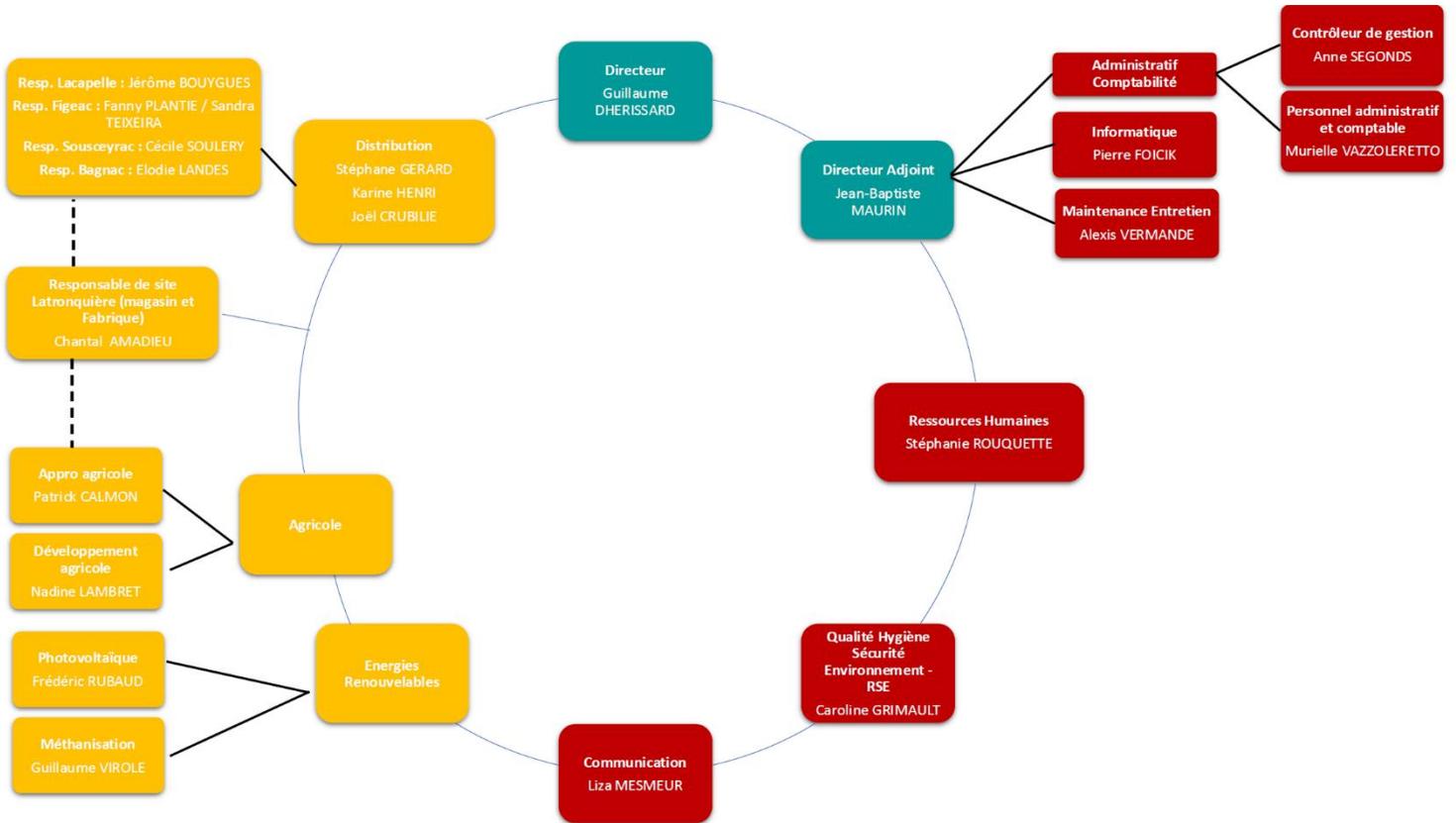
Une gouvernance collaborative





Notre organisation

Organigramme général

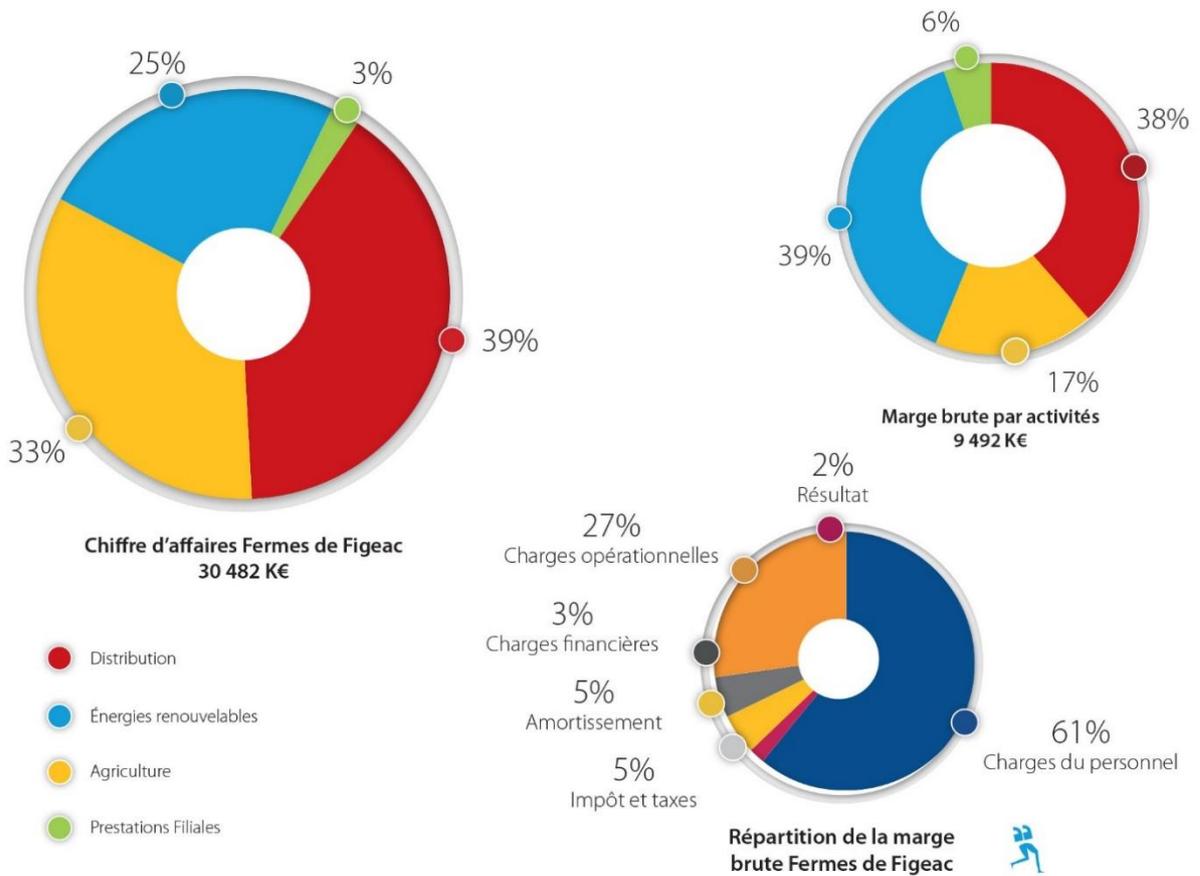


Les effectifs

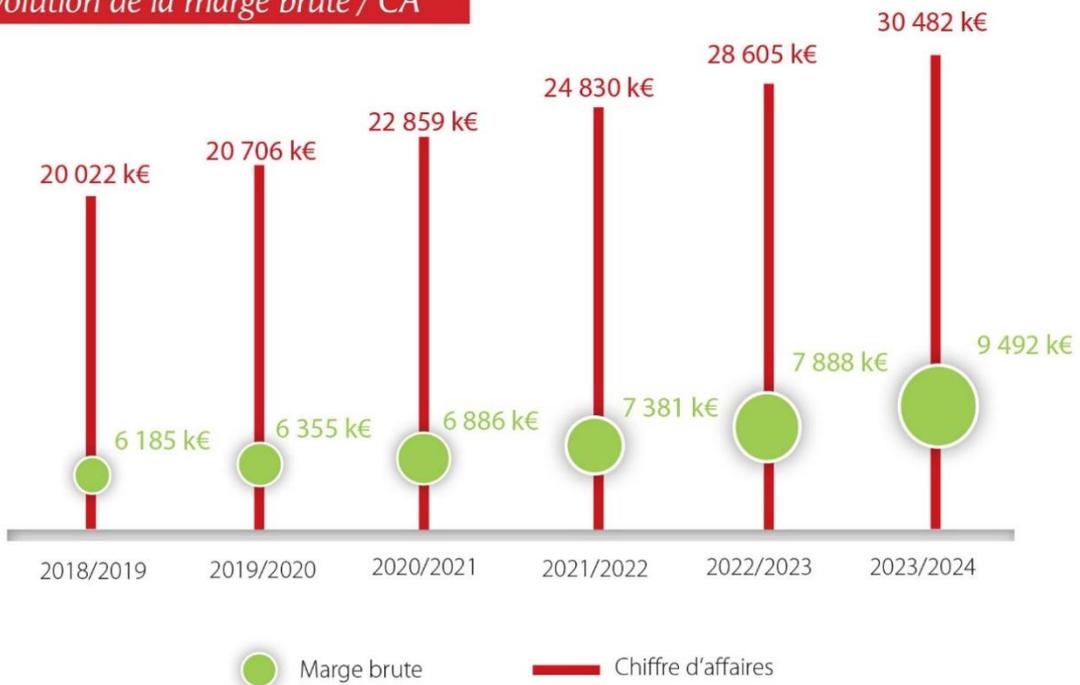
Sociétés	Fermes de Figeac					Bigmat Lafargue	Les jardins de Figeac	CUMA LOT ENVIRONNEMENT	Table des Eleveurs	France Noyer	CAP Agri Quercy Services
Sites	Lacapelle-marival	Figeac	Sousceyrac	Latronquière	Bagnac	Aynac	Figeac	Lacapelle-Marival	Lacapelle-Marival	Assier	Multi-sites
Effectifs	87	34	9	10	7	16	13	5	3	10	57



Fermes de Figeac en chiffres – Exercice 2023-2024



Évolution de la marge brute / CA





Informations pratiques



Les démarches administratives à votre arrivée

Lors de votre recrutement, vous devez fournir au service Ressources Humaines (Lacapelle-Marival) :

- Une copie de votre carte d'identité,
- Une copie de votre attestation papier de carte vitale,
- Un RIB.

Ces pièces sont nécessaires afin de pouvoir vous déclarer, de vous inscrire au titre de la mutuelle santé et de virer les salaires.

S'agissant de votre régime de sécurité sociale, Lafargue dépend du régime agricole MSA. Si vous êtes affilié au régime général (CPAM) vous devez prendre contact avec la MSA pour procéder au changement.

Lors de votre arrivée, votre responsable hiérarchique vous remet vos identifiants pour vous connecter sur notre logiciel de gestion des temps OCTIME. Cela vous permet d'avoir accès à votre planning individuel, de renseigner les temps travaillés, de faire les demandes de congés, de visualiser l'état des soldes (congés, heures, maladie...) et de consulter diverses informations RH. Vous disposez d'un délai de 15 jours pour saisir vos heures de travail et de 7 jours de délai de prévenance pour faire vos demandes de congés.

A votre arrivée dans l'entreprise, vous devez vous rendre à la visite médicale d'embauche dès que vous serez convoqué. Cette visite est importante car elle détermine votre aptitude à la tenue de votre poste.

Les horaires

Le travail est calculé sur une base de 39 heures hebdomadaires annualisées. L'obligation annuelle est recalculée tous les ans pour les salariés à l'heure et est de 218 jours par an pour les salariés au forfait jour.

Par conséquent, les heures effectuées au-delà de 39h sur une semaine sont des heures de modulation et doivent être récupérées avant le 30 juin.

- *Horaires de présence des employés*

Les employés doivent être présents selon le planning prévu sur OCTIME.

Des aménagements d'horaires (arrivée plus tôt le matin, travail en soirée) peuvent être demandés par le responsable de site en fonction de la spécificité de certains métiers, ou de leur saisonnalité. Les changements d'horaire sont anticipés par les responsables de site, et les salariés sont prévenus à l'avance.

- *Pause-déjeuner*

Sur certains sites, il est possible de déjeuner sur place à midi après accord de votre responsable hiérarchique.

Les congés et absences

Congés payés

Le droit aux congés payés se calcule à partir des 25 jours légaux annuels.

Un an de présence, du 1er juillet de l'année n, au 30 juin de l'année n+1, ouvre droit à 25 jours ouvrés de congés.

Lors de l'arrivée du salarié, ces congés sont acquis et peuvent être pris à partir du 1er juillet.

La demande de prise des congés doit être validée par le responsable et les jours de congés pris doivent être demandés sur OCTIME avec un délai de 7 jours de prévenance. En cas de non-respect du délai de prévenance, la prise de congés ne pourra se faire qu'avec accord du responsable hiérarchique.

Arrêt de travail (maladie, accident du travail, maternité, paternité)

Lorsqu'un salarié est en arrêt de travail, il doit immédiatement avertir son responsable hiérarchique et faire parvenir dans les 48 heures les volets du formulaire d'arrêt maladie à la MSA, ainsi que le dernier volet destiné à l'employeur au service RH.



Informations pratiques



Congés pour évènements familiaux

ÉVÈNEMENTS	NOMBRE DE JOURS	PIÈCES A FOURNIR
Mariage du salarié	4 jours ouvrables ou 6 jours ouvrables à partir de 2 ans d'ancienneté	Acte de mariage
Conclusion d'un PACS pour le salarié	4 jours ouvrables	Récépissé de dépôt du PACS
Mariage d'un enfant du salarié	1 jour ouvrable	
Décès du conjoint ou partenaire de PACS	5 jours ouvrables consécutifs ou non	Acte de décès
Décès du concubin	3 jours ouvrables	Acte de décès
Décès d'un enfant	12 jours ouvrables ou 14 jours ouvrables si l'enfant est âgé de moins de 25 ans, si l'enfant était lui-même parent quel que soit son âge, et toute personne âgée de moins de 25 ans à sa charge effective et permanente	Acte de décès
Décès du père ou de la mère du salarié, du beau-père, de la belle-mère	3 jours ouvrables	Acte de décès
Décès des autres ascendants	2 jours ouvrables	Acte de décès
Décès de la sœur ou du frère du salarié	3 jours ouvrables	Acte de décès
Décès des descendants et de leurs conjoints	2 jours ouvrables	Acte de décès
Naissance ou adoption d'un enfant	3 jours ouvrables	Extrait d'acte de naissance
Congé paternité	25 jours calendaires 32 jours calendaires si naissances multiples	Extrait d'acte de naissance
Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant	5 jours ouvrables	

Congés d'ancienneté

La durée des congés annuels est augmentée de :

- 1 jour après 20 ans de service,
- 2 jours après 25 ans de service,
- 3 jours après 30 ans de service.

Un compteur de vos congés payés et récupération est disponible en temps réel sur OCTIME.



Informations pratiques



Le bulletin de paie

Le virement de la paie est effectué le dernier jour de chaque mois, les bulletins de paie sont distribués la semaine qui suit dans chaque site.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez les bulletins de paie sans limite de durée.

La fonction que vous exercez au sein de l'entreprise est indiquée, elle correspond à une catégorie socio-professionnelle, une classe et un échelon de la convention collective pour lequel est définie une base de rémunération brute.

On obtient une rémunération brute sur laquelle sont appliquées des retenues salariales :

- Cotisation maladie,
- Cotisation vieillesse,
- Cotisation retraite,
- 10 % du coût de la mutuelle santé individuelle + la part de cotisation pour couvrir votre famille,

On obtient une rémunération nette imposable, montant à déclarer au titre de l'impôt sur le revenu.

- CSG (Contribution Sociale Généralisée) et RDS

On obtient la rémunération nette avant prélèvement à la source.

Une fois le montant du prélèvement à la source déduit, on obtient la rémunération nette à payer.

Sur la rémunération brute sont appliqués les taux de cotisations dues par l'employeur.

Le montant du Net Social correspond au revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux rendus obligatoires par la loi et sert de référence pour le calcul du RSA et de la prime d'activité.

Les frais de déplacement

Les frais de déplacement indemnisent le salarié des frais (nourriture, transport, hébergement...) occasionnés par le déplacement qu'il effectue pour l'exercice de son activité.

Les frais occasionnés sur le lieu de travail normal du salarié ne sont pas remboursés.

Pour cela, vous devez transmettre une feuille de frais, disponible sur OCTIME, renseignée des lieux de déplacements, et nombre de kilomètres, des frais justifiés par des reçus qui devront être joints à la feuille. Le tout doit être remis au service RH à Lacapelle-Marival, après validation et signature de votre responsable hiérarchique.

La mutuelle

Un contrat de groupe, négocié avec GRAS SAVOYE, est financé à hauteur de 90 % par l'entreprise pour la formule individuelle, le complément de cotisation couvrant la famille reste à la charge du salarié.

Cette assurance vous rembourse des dépenses de santé pour vous-même, votre conjoint et vos enfants à charge. Vous pouvez retrouver le détail des prestations garanties par la mutuelle sur OCTIME.

La convention collective

Une convention collective complète et améliore les dispositions du Code du travail, c'est-à-dire qu'elle institue des dispositions non prévues par le code du travail comme la prime de treizième mois, la rémunération annuelle garantie...par exemple. Une convention collective adapte également des dispositions générales du Code du travail aux situations particulières d'un secteur d'activité. Cet accord national concernant les conditions de travail est conclu entre un ou plusieurs syndicats représentatifs des salariés et des groupements d'employeurs d'une branche d'activité professionnelle.

Au sein de Lafargue, la Convention Collective applicable est celle des coopératives agricoles de céréales, de meunerie, d'approvisionnement, d'alimentation du bétail et d'oléagineux (dite aussi convention 5 branches). Sa consultation est possible durant les heures de travail au service ressources humaines à Lacapelle-Marival et un exemplaire est également disponible sur chaque site.



Informations pratiques



Les avantages

La prime de treizième mois :

A partir de 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise, le 12ème du 13ème mois est versé tous les mois.

La prime d'ancienneté :

A partir de trois ans de présence dans l'entreprise, une prime d'ancienneté se déclenche. Elle correspond à 3% du salaire brut la première année, et augmente d'1% chaque année jusqu'à concurrence d'un plafond de 10%.

La prévoyance :

Un contrat de groupe, financé en partie par l'entreprise, prévoit un capital ou une allocation en cas de décès/invalidité versé à vous-même ou à vos ayants droits.

La retraite :

En plus de celle de la sécurité sociale, le personnel retraité perçoit des pensions servies par les caisses complémentaires auxquelles il a été affilié.

L'entreprise cotise à un régime de retraite supplémentaire de 1.24% dès 6 mois d'ancienneté au sein de l'entreprise.

La prime d'intéressement :

L'objectif de l'intéressement est d'associer les membres du personnel à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et à sa performance. Son montant est donc variable et est versé avec une condition d'atteinte du seuil de déclenchement. Cette prime est attribuée à l'ensemble des salariés selon des conditions d'attribution et de répartition prévue par accord d'entreprise.

Dispositifs d'épargne :

Epargne salariale : L'entreprise offre la possibilité à ses salariés d'épargner sur un Plan d'Epargne Interentreprises (PEI). Sur ce dispositif, les salariés peuvent y faire des versements volontaires ainsi qu'y placer l'intéressement qui sera défiscalisé. Les fonds sont bloqués pendant 5 ans (sauf cas de déblocage).

Epargne retraite : L'entreprise offre la possibilité à ses salariés d'épargner sur un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCOLI). Sur ce dispositif, les salariés peuvent y faire des versements volontaires ainsi qu'y placer l'intéressement qui sera défiscalisé. Les fonds sont bloqués jusqu'à la retraite (sauf cas de déblocage).

La carte fidélité salarié :

Une carte de fidélité « Coop' Salarié » est remise à l'issu de la période d'essai et après ouverture d'un compte client salarié. Elle ouvre droit à une remise de 7% sur l'ensemble des magasins du groupe : magasins Gamm Vert (Lacapelle-Marival, Bagnac-sur-Célé, Figeac, Latronquière et Sousceyrac) et magasin Delbard à Figeac, ainsi que le tarif artisans pour les matériaux dans les dépôts Fermes de Figeac et Big Mat à Aynac.

Les avantages du CSE Fermes de Figeac :

Le Comité social et économique Fermes de Figeac fait profiter l'ensemble des salariés des filiales d'avantages : chèques vacances, Noël, offres privilèges dans les magasins Gamm Vert...

Le règlement intérieur

En tant que salarié de Lafargue, vous êtes tenus de respecter les dispositions du règlement intérieur. Celui-ci fixe les règles de conduite au sein de l'entreprise, notamment en matière de santé et de sécurité. Il définit également les règles concernant la discipline ainsi que la nature et l'échelle des différentes sanctions que l'entreprise peut prendre. Sa consultation est possible durant les heures de travail au service des ressources humaines à Lacapelle-Marival et un exemplaire est également disponible sur le site.



Formation professionnelle



LAFARGUE

En tant que nouveau salarié du groupe Fermes de Figeac, vous allez bénéficier des dispositifs de formation professionnelle.

Dans un premier temps, pour faciliter votre intégration et votre compréhension du monde agricole, vous serez convié à participer à une journée d'intégration afin de vous faire connaître le monde coopératif ainsi que celui de l'entreprise au travers de la présentation des différentes activités.

Vous serez également accompagné avec des formations spécifiques à votre poste selon les besoins recensés. Votre responsable se tient à votre disposition pour toutes informations.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un Compte Personnel de Formation (CPF). Il permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du CPF est ainsi de contribuer au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel. Pour un salarié à temps complet, le CPF est alimenté chaque année à hauteur de 500 €, plafonné à 5 000 €. Pour plus d'informations et pour créer votre compte : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>.

Par ailleurs, tous les deux ans, un entretien professionnel vous sera proposé afin de vous accompagner sur vos perspectives d'évolution professionnelle (qualifications, changement de poste, promotion...) et d'identifier les besoins en formation, compte tenu de vos souhaits d'évolution et des besoins de l'entreprise.

Tous les 6 ans, vous serez également amené à faire un bilan sur votre évolution au sein de l'entreprise.



Le CSE Lafargue

Rôles et missions

Représenter les intérêts individuels et collectifs des salariés et leur expression auprès de la direction

Garantir la santé, la sécurité des salariés au travail et les bonnes conditions de travail dans l'entreprise : analyse des risques professionnels, prévention contre le harcèlement moral et sexuel, regard sur l'inclusion et l'égalité professionnelle

Analyser les stratégies, l'état financier et économique, l'orientation sociale de l'entreprise, notamment concernant les conditions de travail et d'emploi

Proposer des œuvres et activités sociales et culturelles

Vos représentants

Collège unique Ouvriers-employés-techniciens/agents de maîtrise/cadres

Délégué titulaire : Anthony Roldes

Délégué suppléant : Fabien Maleuvre

Contact : cse.lafargue@bigmat-aynac.fr



Contacts

Direction

Direction : Guillaume Dhérissard / Tél : 05.65.40.39.91 – 06.72.10.04.93 /

guillaume.dherissard@fermesdefigeac.coop

Direction adjointe : Jean-Baptiste Maurin / Tél : 06.28.47.09.11 / jb.maurin@fermesdefigeac.coop

Siège administratif : Zone artisanale de Ribaudenque 46 120 Lacapelle-Marival

Tél. 05 65 40 82 71 / Fax. 05 65 40 92 68 / coop@fermesdefigeac.coop

Pôle supports

Service ressources humaines

Responsable RH : Stéphanie Rouquette / Tél. 05.65.40.82.71 – 06.74.49.02.05 /

stephanie.rouquette@fermesdefigeac.coop

Assistante RH : Magali Rigal / Tél. 05.65.40.82.71 / magali.rigal@fermesdefigeac.coop

Assistante RH : Laurène Escabasse / Tél : 05.65.40.82.71 / laurene.escabasse@fermesdefigeac.coop

Service RSE et QHSE

Responsable QHSE : Caroline Grimault / 06.17.32.34.27 / caroline.grimault@fermesdefigeac.coop

Assistante QHSE : Elodie Séna / 06.83.27.29.33 / elodie.sena@fermesdefigeac.coop

Service Communication

Responsable Communication : Liza Mesmeur / 06.70.88.34.10 / liza.mesmeur@fermesdefigeac.coop

Designer graphique : Anthony Bachelet / 05.65.40.38.39 / anthony.bachelet@fermesdefigeac.coop

Service Administratif

Contrôleuse de gestion : Anne Segonds / 05.65.40.39.92 / anne.segonds@fermesdefigeac.coop

Responsable comptable : Murielle Vazzoleretto / 05.65.10.33.41 / murielle.vazzoleretto@fermesdefigeac.coop

Service informatique

Responsable systèmes d'information : Pierre Foicik / 06.46.14.45.67 / pierre.foicik@fermesdefigeac.coop

Assistant informatique : Jean-Baptiste Rollot / 07.89.30.02.68 / jean-baptiste.rollot@fermesdefigeac.coop

Pôle activités

Approvisionnement et développement agricole

Responsable appro et logistique : Patrick Calmon / 06.76.45.24.49 / patrick.calmon@fermesdefigeac.coop

Responsable développement agricole : Nadine Lambret / 06.80.34.16.38 /

nadine.lambret@fermesdefigeac.coop

Distribution

Responsable distribution : Stéphane Gérard / 06.81.49.41.40 / stephane.gerard@fermesdefigeac.coop

Responsable activité Gamm Vert : Joël Crubilié / 06.78.36.30.43 / joel.crubilie@fermesdefigeac.coop

Responsable Produits Régionaux : Karine Henri / 07.89.26.13.10 / karine.henri@fermesdefigeac.coop

Photovoltaïque

Frédéric Rubaud / 07.68.39.20.76 / frederic.rubaud@fermesdefigeac.coop

Méthanisation

Guillaume Virole / 06.07.97.51.66 / guillaume.virole@fermesdefigeac.coop

Filiales

BigMat Lafargue : Dominique Constant / 05.65.38.91.17 / depot@bigmat-aynac.fr / Les Gallios 46120 Aynac

France Noyer : Agnès Aubertin / 05.65.40.51.09 / contact@france-noyer.com / Zone Industrielle 46300 Assier

Delbard, Les jardins de Figeac : Frédéric Bernadou / 05.65.14.15.04 / frederic.bernadou@delbard-figeac.com

Route de Toulouse 46100 Figeac

La table des Éleveurs : Stéphane Gérard / 05.65.34.22.26 / restaurant@fermesdefigeac.coop

Zone artisanale de Ribaudenque 46120 Lacapelle-Marival

CUMA Lot Environnement : Henri Clamagirand / 06.06.74.78.78.67 / henri.clamagirand@fermesdefigeac.coop

Zone artisanale de Ribaudenque 46120 Lacapelle-Marival